

Réunion du 3 janvier 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur René HAAG, Monsieur Jean-Daniel ZETER, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Joseph CREMMEL, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Laurent FURST, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Jean-Claude HALLER, Monsieur Armand JUNG, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Andrée MUNCHENBACH, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Joseph OSTERMANN, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Etienne WOLF, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Jean MATHIA

Absent(s) : Maître Jean-Jacques GSELL, Monsieur Denis LIEB

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel FETSCH

N° CP/2011/59 - Administration générale - 5
Information sur les marchés publics et avenants conclus

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, prend acte :

- des décisions de la commission d'appel d'offres (CAO) attribuant les marchés publics formalisés, ainsi que de ses avis favorables rendus pour la passation de marchés publics à procédure adaptée, figurant sur les tableaux joints en annexe 1

- des marchés publics attribués, non soumis pour avis ou pour attribution à la CAO, figurant sur les tableaux joints en annexe 2

- conformément à l'avis favorable de la CAO, de la conclusion des avenants figurant sur les tableaux joints en annexe 3, avenants qui entraînent une augmentation du montant global des marchés y afférents supérieure à 5 %

- de la conclusion des avenants, non soumis pour avis à la CAO et qui ont une incidence financière sur le montant global des marchés y afférents, figurant sur les tableaux joints en annexe 4.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110103-53697-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 12/01/11